

« et suffisante dans lad. chapelle de Nostre Dame et en icelle  
 « pierre mettre et escrire cy devant gist Ysabeau de Harcourt  
 « relaissée de feu Monsieur Humbert seigneur de Toyre et de  
 « Villars, dame de Rossillion, de Rivirie, Chastelneuf, Dar-  
 « goyre et du Boys, laquelle a ordonné, etc., etc.

Suit, avec quelques variantes sans importance, l'inscription reproduite plus haut d'après Quincarnon et dont il est inutile de répéter ici les termes.

Lorsque Quincarnon écrivait son livre (1673), plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis la mort d'Isabeau d'Harcourt. Aussi depuis longtemps peut-être l'inscription de la pierre tombale avait été effacée par les pieds des fidèles. Car il ne reproduit cette épitaphe, écrite en latin, que d'après le répertoire des archives du Chapitre de Saint-Jean. (Voyez p. 59). L'inscription du pilier ne pouvait avoir le même sort et il lui fut facile d'en prendre une copie, dont il nous est permis de constater l'exactitude à l'aide du testament de la défunte.

Mais si l'on ne peut que rendre hommage à la fidélité de Quincarnon, quand il reproduit des documents qu'il avait sous les yeux ou qu'il rapporte des faits dont il a été témoin, il n'en est pas toujours de même quand il essaie de nous raconter des événements accomplis longtemps avant lui.

Ainsi en est-il notamment, quand après avoir reproduit l'inscription d'Isabeau d'Harcourt, Quincarnon ajoute à la page 58 de son livre sur l'église de Saint-Jean :

« La défunte avait arrêté par sa dernière volonté de reposer dans la collégiale de Saint-Paul, *mais ce qui arriva, la terre étant ouverte, changea sa disposition et son corps fut porté à la Métropole.* »

L'auteur n'en dit pas davantage en cet endroit. Pour connaître l'événement qu'il rappelle, il faut se reporter au livre